



*La FNAR et l'UFR-rg vous présentent leurs meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2016 pour vous-mêmes et pour tous ceux qui vous sont chers :*

*Puissent les fédérations ainsi que les associations, amicales et clubs qui les composent*

- *voir augmenter leurs effectifs et, partant, leur audience*
- *recruter de nombreux bénévoles qui acceptent de prendre des responsabilités au sein des organisations et de donner de leur temps pour représenter les retraités et personnes âgées, dans les CODERPA et dans les instances qui les concernent, les usagers dans les établissements de santé*
- *obtenir, grâce à une action efficace et coordonnée, l'amélioration substantielle de la situation des retraités et personnes âgées dans tous les domaines, en particulier le pouvoir d'achat, l'accès aux soins, la complémentaire santé, la prise en charge de la perte d'autonomie et les problèmes corollaires, la valorisation de leur rôle dans la société.....*



## VIDEO SUR LE WEB :

<http://www.toutsurlaretraite.com/est-il-vrai-que-les-retraites-baissent.html>

La FNAR a été sollicitée par Jean-Philippe DUBOSC pour tourner une vidéo sur le thème : « Est-il vrai que les retraites baissent ? »

Sylvain DENIS, Délégué du Président, et Laurence JACQUET, assistante en poste depuis fin octobre 2015, ont été réquisitionnés pour participer au tournage et Roger BARROT, Président, a été interviewé au titre d'expert.

**Mes Finances TV - Contrairement aux idées reçues, le montant des pensions versées ne recule pas en France. En revanche, il augmente moins vite que l'inflation à cause des mesures mises en place par les régimes.**

On entend dire que le montant des retraites baisse dans l'Hexagone. La réalité est quelque peu différente. « *Les retraites ne baissent pas, mais elles n'augmentent plus* », résume Roger BARROT, le Président de la Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR) qui compte 250 000 adhérents. Les revalorisations annuelles ont été quasi- inexistantes depuis 2013.

Ainsi, la dernière réforme des retraites a instauré un report de la revalorisation annuelle des pensions servies par les régimes de base par rapport à l'inflation. Ce décalage du 01 Avril au 01 Octobre a entraîné un gel des retraites de base durant 6 mois en 2014. En outre, compte tenu de la faible hausse des prix à la consommation, l'indexation des pensions de base a été nulle en 2014 et de seulement +0.1% en 2015.

### Réduction du pouvoir d'achat

Du côté des retraites complémentaires, ce n'est guère mieux. Suite à l'accord signé le 13 Mars 2013 par les partenaires sociaux, les pensions ARRCO et AGIRC ont été sous-indexées au point d'aboutir à une revalorisation nulle en 2014 et en 2015. Et les choses ne vont guère s'arranger puisque le nouvel accord validé le 30 Octobre 2015 prévoit une indexation inférieure de 1 point par rapport à l'inflation en 2016, 2017 et 2018 pour dégager de nouvelles économies. Bref, les pensions complémentaires ne sont pas près d'augmenter de sitôt.

Cette absence de revalorisation ne pèse que sur le pouvoir d'achat des retraités puisque les pensions n'augmentent plus au même rythme que les prix. Par ailleurs, elle constitue un signal inquiétant pour les jeunes générations, selon Roger BARROT : « *Les jeunes sont découragés et ont tendance à se constituer une épargne pour compléter leurs retraites futures. Cela remet en cause la répartition et c'est dommage, car ce système est précieux* », souligne le Président de la FNAR.



## Deux lois importantes viennent d'être promulguées

La loi 2015-1702 du 21 décembre 2015 qui porte sur le financement de la Sécurité sociale prévoit des mesures concernant les assurances complémentaires des plus de 65 ans. On attend les décrets d'application!

La loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 est relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement tant attendue. Comme nous l'avons déjà dit, nous regrettons vivement qu'elle pérennise la barrière d'âge de 60 ans. Mais elle a le mérite d'exister et d'élargir le champ des réflexions et de la réglementation au-delà de la perte d'autonomie à la prévention, l'habitat, les aidants, les transports etc. Elle améliore à la marge l'allocation personnalisée d'autonomie. Elle modifie également la gouvernance et la représentation des retraités et personnes âgées. Bien entendu nous reviendrons sur cette loi au fur et à mesure de la parution des décrets d'application qui seront soumis à l'avis du CNRPA.

Quant à la loi "Santé" qui comprend des dispositions importantes en matière de démocratie sanitaire (représentation des usagers), elle est soumise au Conseil Constitutionnel.

*Sylvain DENIS*

## CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Le COR a organisé un colloque le 2 décembre 2015 et a publié son rapport annuel le 15. Tous deux portaient sur un sujet qui nous concerne tout particulièrement : « Les retraités : un état des lieux de leur situation en France »

Ce rapport comporte trois chapitres :

1. Montant des pensions et niveau de vie
2. Consommation, épargne et patrimoine
3. Conditions de vie

Ce rapport comporte de nombreuses données en particulier la troisième partie qui introduit des analyses plus qualitatives

Voir le site [www.cor-retraites.fr](http://www.cor-retraites.fr)

*Sylvain DENIS*

## COMMISSIONS DE LA CFR

### RETRAITES

#### Accord Agirc/Arrco

Sous la plume des présidents de l'Agirc et de l'Arrco, l'édito du récent « *Cahiers de la Retraite Complémentaire* » affirme que « *les organisations signataires de l'accord du 30 octobre 2015 ont recherché les moyens de remettre les deux régimes de retraite dans les conditions de l'équilibre* ».

Très bien, mais il est regrettable que la seule illustration de l'efficacité de cet « *accord volontariste et novateur* » ne concerne que l'année 2020, dont le déficit serait ramené à 2,3 milliards d'euros alors qu'il repart à la hausse en 2030 - 4,1 milliards – malgré des hypothèses de taux de chômage encore très optimistes. La réalité est que, en l'état, l'accord ne pourra jamais équilibrer le régime unifié qui se substituera aux deux régimes Agirc et Arrco à partir de 2019. Il faut donc espérer que les deux niveaux de pilotage de ce régime unique, « *pilotage stratégique* » tous les 4 ans par les partenaires sociaux et « *pilotage tactique* » annuel par le conseil d'administration, mettront rapidement en évidence la nécessité d'ajuster les ressources aux charges. Il n'est cependant pas apparu à F. BELLANGER et P. LANGE, qui ont assisté le 22/11 à l'exposé de François Xavier SELLERET, nouveau « Directeur Général de

l'Agirc et de l'Arrco », devant l' « Association des Journalistes de l'Information Sociale » (AJIS) que l'urgence pourtant nécessaire de premiers ajustements économiques et démographiques était une préoccupation actuelle. Il ne leur est pas apparu non plus que l'imprécise allusion de F. X. SELLERET à la généralisation d'une retraite par points marquait la naissance d'un intérêt des partenaires sociaux pour le concept de retraite universelle. Sur un sujet voisin, F. X. SELLERET a fort bien compris la remarque de F. BELLANGER soulignant que seul le secteur privé tentait d'équilibrer ses régimes et a répondu qu'en effet les partenaires sociaux avaient « *pris leurs responsabilités* » sans attendre que d'autres régimes fassent également des efforts de rééquilibrage. Ce premier contact justifie que la CFR puisse expliquer au Directeur Général de l'Agirc et de l'Arrco ce qu'elle représente et ce qu'elle propose. S'il est accordé, le rendez-vous dont demande sera faite permettrait peut-être aussi d'avoir quelque information au sujet des travaux actuellement menés par un groupe de travail paritaire sur les règles susceptibles d'encadrer la mise en place du régime unifié, des décisions devant être prises dès 2016.

#### Elections régionales : contacts avec certaines têtes de liste

Même si l'intérêt de l'opération qui consistait à faire connaître la CFR et son implication dans les problèmes de santé est encore difficile à évaluer (un bilan sera fait prochainement), il est certain qu'un certain intérêt s'est manifesté dans plusieurs régions.



## Propositions chocs de l'OCDE pour les retraites françaises

Dans son rapport du 1/12/2015, assez largement repris par la presse nationale, l'OCDE critique sévèrement la situation financière des régimes de retraite français. Il enjoint la France de reculer l'âge de la retraite, de faire converger progressivement les règles des différents régimes vers un régime unique de retraite universelle, de supprimer les majorations familiales, l'abattement de 10% sur les revenus IRPP et d'aligner le taux de CSG des retraités sur celui des actifs.

## Proposition CFR pour un système universel de retraite

La progression dans l'opinion publique et chez un certain nombre de parlementaires de l'idée qu'un système unique de retraite ne laissant plus à la charge des jeunes générations une partie des pensions versées et supprimant les discriminations entre les différents régimes incite la CFR à prendre une initiative. Si la proposition de loi de 21 députés (« *nouvelle orientation de notre système de retraite* ») a été rejetée en 2014, la campagne de l'élection présidentielle peut être l'occasion de persuader un nombre suffisant de parlementaires de soutenir une nouvelle proposition de loi sur ce sujet. Dès janvier, une équipe restreinte de la Commission Retraites CFR entamera la rédaction d'un projet de loi sur ce sujet.

## Autres commissions, prochaines réunions prévues :

- AGE le 13 Janvier 2016
- SANTE le 18 Janvier 2016
- AUTONOMIE le 27 Janvier 2016



## A... COMME ASSOCIATIONS

### Le 11/12, Assemblée Générale de l'Amicale des Retraités de HP-EC (Hewlett Packard)

Elle s'est déroulée à Jouy en Josas. Après l'allocution de la Présidente, Gisèle GAYAUD, et le rapport financier de la trésorière, Micheline LAURENT, les activités touristiques – sorties et voyages – prévues pour 2016 ont été présentées à l'assemblée des participants.

Francis BOURGEOIS a effectué la synthèse de l'évolution du contrat « complémentaire santé » ; la parole a ensuite été donnée à Sylvain DENIS, représentant et ancien Président de la FNAR dont il a rappelé les principaux axes d'action :

- la retraite universelle (un seul et même régime de retraite pour tous),
- la perte d'autonomie (loi d'adaptation de la société au vieillissement),
- la santé (obtention de l'agrément national permettant aux membres des associations d'être "représentants d'usagers" à tous les niveaux du système de santé),
- l'Observatoire Seniors Société (OSS) dont Jean-Louis GALASSO explique les objectifs : exposer aux parlementaires la position de la CFR sur les sujets liés aux retraites.

Il est nécessaire d'avoir des représentants pour les différentes actions menées.

Divers aspects de la vie de la Société HP ont ensuite été exposés avant la clôture de la réunion, suivie du traditionnel banquet.

## A VOS AGENDAS

**14 Janvier 2016 : Réunion OSS** (Observatoire Seniors Société) à Paris pour les Délégués régionaux CFR, avec la participation de Pierre ERBS, Président de la CFR.

Les principaux sujets traités lors de cette journée : organisation et objectifs de l'OSS, synthèse des actions OSS en 2015, actions menées par le CFR et principaux objectifs pour 2016, les outils de l'OSS.

Les Délégués régionaux auront également la possibilité de faire des propositions à la direction de la CFR pour rendre plus efficaces les démarches auprès des parlementaires.

*Michel AMARY*

### **09 et 10 Mars 2016 : Formation aux logiciels retraite et pension de réversion**

Si vous êtes intéressés, faites-vous connaître au plus vite, auprès de Ingrid COTTET -  
fnar.asso@wanadoo.fr



## DES MESURES FISCALES ANNONCEES POUR 2016

### BAISSE DE L'IMPOT

Huit millions de foyers seront concernés en 2016 par la baisse de l'impôt de deux milliards d'euros – dont 3 millions n'avaient pas bénéficié des mesures précédentes de baisse. Cette diminution de l'impôt sur le revenu sera de l'ordre de 200 à 300 € pour la plupart des célibataires concernés, et de 300 euros à 500 euros pour les couples. Elle s'inscrit dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité.

### EXONERATIONS D'IMPOTS LOCAUX PERENNEISEES POUR LES PERSONNES MODESTES

Les contribuables qui bénéficiaient de la mesure d'exonération prévue à l'été 2014, notamment à la suite de la suppression de la demi-part dite des veuves, en bénéficieront de manière définitive dès lors que leurs revenus n'augmentent pas de manière substantielle. Pour les contribuables bénéficiant, sous condition d'âge et de revenu, d'une telle exonération sur un autre fondement, la perte de l'exonération qui pourrait résulter notamment d'une hausse de revenus sera progressive : l'exonération sera maintenue pendant deux ans, puis réduite d'un tiers chacune des deux années suivantes.

### EMPLOI A DOMICILE MOINS CHER

La réduction de cotisations sociales patronales pour chaque heure de travail dont bénéficient les particuliers qui emploient directement des salariés dans le cadre des services à la personne est passée de 75 centimes à deux euros, dès le 1<sup>er</sup> décembre 2015.



Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

A tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.

## PROCHAINE PARUTION LE 06 FÉVRIER 2016



Abonnez-vous au « Courrier des Retraités » qui vous informera des dernières nouvelles sur les problèmes de retraite et autres articles variés sur des sujets intéressants les retraités.

-5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou la FNAR

-10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel.

Contact : FNAR/UFR-rg- 83/87 avenue d'Italie- 75013 PARIS

